

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-  
JÉSUS

*Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le mardi 8 septembre 2020, à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire*

*Messieurs les conseillers André Giguère*

*Alain Faucher*

*Valmond Lessard*

*Daniel Paré*

*François Paré*

*Le conseiller Jason Nadeau arrive à 20h00*

*La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Mercier est présente.*

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Le maire fait l'ouverture de la séance et souhaite l'anniversaire du mois de septembre, de Sylvie Mercier.*

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.*

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption du procès-verbal du 10 août 2020*
- 4. Suivi des dossiers*
- 5. Lecture de la correspondance*
- 6. Salle et période de questions*
- 7. Étude et adoption des comptes*
- 8. Compte-rendu des comités*
- 9. Questions diverses*
- 10. Levée de la séance*

2020-09-3847

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2020**

*«Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»*

2020-09-3848

*Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 10 août 2020 soit accepté.*

### **4. SUIVI DES DOSSIERS**

*Aucun suivi.*

## 5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- **Sécurité incendie - Dépôt et rapport annuel au Ministère de la sécurité publique pour l'activité incendie 2019**

*ATTENDU QUE* la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

*ATTENDU QUE* la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

2020-09-3849

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus par l'entremise de la municipalité d'East Broughton;

- Dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 2019 en regard au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.
- Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activités de l'an 2019 au Ministère de la Sécurité publique.

- **Bilan incendie août 2020**

*M. le maire* donne lecture du bilan incendie du mois d'août 2020.

- **Embauche de 2 nouveaux pompiers**

2020-09-3850

*Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Jeffrey Lemay et de M. Tommy Giguère à titre de pompiers volontaires. Lorsque la validation des antécédents judiciaires aura été effectuée.*

- **Amendement de la résolution 2018-10-3500 - Tarification Ste-Clotilde**

*ATTENDU QUE* la résolution 2018-10-3500 est maintenant désuète;

*ATTENDU QUE* le S.S.I. d'East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus et Adstock désire modifier la tarification concernant l'utilisation du camion-citerne lorsque requis par la municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce;

2020-09-3851

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter la tarification horaire à 225\$ pour l'utilisation du camion-citerne et d'augmenter la tarification horaire à 325\$ pour le déploiement de l'échelle aérienne pour la première heure et à 225 \$ pour les heures subséquentes. De plus, il y aura une indexation annuelle de 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

➤ **Garage incendie, programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Dossier 558 106**

*ATTENDU le projet de construction d'un nouveau garage incendie;*

*ATTENDU QU'une subvention sera nécessaire à la réalisation de ce projet;*

*ATTENDU QUE le projet au montant de 597 512,50\$ a été déposé dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 5.1 et que ce programme est présentement fermé;*

*ATTENDU QUE le projet au même montant a été transféré dans le programme RÉCIM (Réfection et construction des infrastructures municipales) qui comporte de nouvelles exigences notamment pour la résolution du dépôt de la demande financière;*

2020-09-3852

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité d'East Broughton de déposer conjointement avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus la demande d'aide financière;*

*La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a pris connaissance du guide du programme RÉCIM et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;*

*La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;*

*La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus assumera tous les coûts non admissibles au programme RECIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.*

➤ **PROGRAMME DE LA TECQ POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 - APPROBATION DES COÛTS POUR LES TRAVAUX DANS LE 8<sup>E</sup> RANG NORD**

*Attendu que :*

*La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

*La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.*

2020-09-3853

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et il est résolu à l'unanimité que :*

*La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;*

*La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;*

*La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;*

*La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);*

*La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.*

*La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.*

➤ ***Recommandation suite à la visite d'inspection de La Mutuelle des municipalités du Québec - Système d'alarme pour le bureau et le garage***

2020-09-3854

*Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services d'Alarms Multi-sécurité pour effectuer le branchement du système d'alarme au garage municipal et d'accepter de nous desservir à leur centrale au coût annuel de 170\$ plus taxes.*

## **6. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucun citoyen n'est présent.*

## 7. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois d'août 2020.

Salaire du mois d'août 2020		22 560,12 \$
Comptes payés	C2000097 à C2000108	29 856,41 \$
	P2000197 à P2000220	32 172,20 \$
	L2000062 à L2000069	38 593,63 \$

2020-09-3855

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

## 8. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

### ➤ Réunion incendie avec East-Broughton

M. Guy Roy, maire donne un compte-rendu de la réunion incendie.

### ➤ Régie du parc industriel Beauce Amiante

M. Guy Roy, maire donne un compte-rendu de la Régie

### ➤ Bibliothèque « La Bouquinerie »

Le conseiller François Paré donne un compte-rendu de la bibliothèque.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à cet item

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-09-3856

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

— Signé —

Guy Roy  
Maire

————— Signé —————

Sylvie Mercier  
Dir. générale/secrétaire-trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses de la résolution suivante # 2020-09-3852, 3853 et 3855.